

Exercice 2020

Tarifs demi-pension des élèves :

550 euros fixé par la Commission Permanente de la Région du 11/10/2019

2 forfaits :

Demi-Pension 5 jours : 550 euros annuel

Demi-Pension 4 jours : 440 euros annuel

Découpage :

-Janvier/mars :

Demi-Pension 5 jours : 158.89 euros

Demi-Pension 4 jours : 128.33 euros

-Avril/juillet :

Demi-Pension 5 jours : 177.22 euros

Demi-pension 4 jours : 140.56 euros

-Septembre/décembre :

Demi-Pension 5 jours : 213.89 euros

Demi-Pension 4 jours : 171.11 euros

Repas ponctuel : 3.91 euros